

**Programme décennal d'épandage de phytocides
par voie aérienne en milieu forestier
sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc.
sur le territoire de La Tuque
et de la MRC du Domiane-du-Roy**

Liste des requérants

Conseil de la Nation Atikamekw
MRC du Domaine-du-Roy
M^{me} Françoise Lathoud
CRE Mauricie
Mouvement Vert Mauricie inc.
Nature Québec / UQCN

La Tuque, le 24 février 2006

Cabinet du Ministre
Ministère du Développement durable, de l'environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7

Madame, Monsieur,

La présente est pour vous informer que nous demandons la tenue d'une audience publique sur le « Programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC Domaine-du-Roy ».

Motifs

Les moyens choisis pour informer les gens des communautés autochtones

Nous sommes actuellement préoccupés par la méthode employée pour informer les gens sur les projets d'épandage de phytocide à venir. Nous ne croyons pas que les gens d'Opitciwan et de Wemotaci aient été informés de façon adéquate sur les activités d'épandage proposé.

À titre d'exemple, en date du 24 février 2006, le Conseil de la Nation Atikamekw a contacté le responsable du centre de consultation d'Opitciwan qui nous a informé qu'aucune personne n'avait fait de demande de consultation des documents déposés par le BAPE au Conseil des Atikamekw d'Opitciwan. Il serait temps de se questionner sur ce que pourrait être un moyen réellement efficace pour informer une population autochtone pour qui, de surcroît, le français est une langue secondaire.

Il faudrait également prendre en considération la localisation des citoyens qui sont le plus directement touchés par l'épandage aérien de phytocides et ses conséquences lorsque vient le temps de choisir un lieu de rencontre d'information. Il s'avère que, même si les activités d'épandage sont prévues sur les Terres privées de Smurfit-Stone dont l'usine la plus proche est basée à La Tuque, ce ne sont pas les dirigeants de Smurfit-Stone qui sont dépendant des ressources d'un territoire en santé pour leur subsistance, mais plutôt les clans familiaux qui y exercent leur activités traditionnelles de subsistance.

Voilà quelques éléments à considérer à l'occasion d'une éventuelle rencontre d'information. Ajoutons, pour votre information que, dans un contexte où le nombre de personne occupant un emploi est faible, il faut prendre conscience que les coûts qu'implique le déplacement entre Opitciwan et La Tuque pour assister à la rencontre d'information ne sont pas à la portée d'un grand nombre d'Atikamekw.

Les préoccupations qui demeurent

Les questions suivantes pour lesquelles nous souhaiterions avoir plus de détails ont été soulevées :

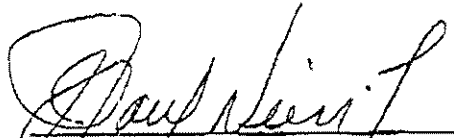
- Comment être assurés que la concentration du phytocide Vision ne sera pas modifiée accidentellement en cours de traitement ?
- Comment savoir si la recette du phytocide Vision est identique à celle qui composait la recette du phytocide Vision employé à des fins d'études sur une parcelle de territoire à proximité de Wemotaci à la fin des années 1990 ?
- Puisque l'arrosage aura lieu à plus d'un endroit, est-ce que l'impact que l'arrosage pourrait avoir sur les ravages d'originaux est connu ? Migration de l'original ? Accumulation de glyphosate chez l'original ? Troubles de reproduction ?
- Quels sont les effets du glyphosate sur les insectes et les oiseaux.
- Quelles sont les raisons de la mention de « non-circulation » sur un territoire arrosé pour une durée d'une semaine suivant l'épandage aérien et la non consommation des petits fruits et des plantes médicinales pendant la saison en cours. (Ces mesures sont obligatoirement ajoutées par précaution nous a-t-on informé, il n'en demeure pas moins que cette précaution laisse planer un doute.)

Pour les présentes raisons, nous demandons la tenue d'une audience publique.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à cette demande, nous vous prions d'agréer l'expression de nos sincères salutations.



Valérie Guindon
Conseillère aux ressources naturelles
Conseil de la Nation Atikamekw



Jean-Paul Néashish
Négociateur en Chef (Intérim)
Conseil de la Nation Atikamekw

Roberval, le 27 février 2006

Monsieur Thomas J. Mulcair
Ministre du Développement durable
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7


Sujet : Demande d'audience publique - Programme décennal d'épandage de
phytociques - Smurfit-Stone inc.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint copie de la résolution n° 2006-054 adoptée par le conseil de la MRC du Domaine-du-Roy afin de demander une audience publique sur le programme décennal d'épandage de phytociques par voie aérienne qu'entend appliquer l'entreprise forestière Smurfit-Stone inc. sur son franc alleu localisée sur le territoire de la Ville de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy (TNO Lac-Ashuapmushuan).

La MRC a assisté à la séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à La Tuque et considère que les répercussions prévues par le projet du promoteur demandent à être questionnées dans le cadre d'une audience publique.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations les plus distinguées.



Mario Gagnon
Directeur général adjoint

p.j. Résolution n° 2006-054

901, boul. Saint-Joseph
Roberval (Québec) G8H 2L8

Téléphone: (418) 275-5044
Télécopieur: (418) 275-4049

CHAMBORD
◆
LAC-BOUCHETTE
◆
LA DORÉ
◆
ROBERVAL
◆
SAINT-ANDRÉ
◆
SAINT-FÉLICIEN
◆
SAINT-FRANÇOIS-DE-SALES
◆
SAINTE-HEDWIGE
◆
SAINT-PRIME
◆

Canada
Province du Québec
MRC du Domaine-du-Roy

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil de la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue à la Mairie de Roberval le mercredi 22 février 2006. La tenue de cette séance découle de l'ajournement de la séance ordinaire du 8 février 2006.

Étaient présents à cette réunion :

M. Jacques Asselin	Maire de La Doré
M. Jocelyn Bernier	Représentant de Lac-Bouchette
M. Jocelyn Bouchard	Représentant de Roberval
M. Bertrand Boutin	Représentant de Saint-Félicien
M. Victor Desgagné	Maire de Saint-François-de-Sales
M. Michel Gagnon	Représentant de Saint-Félicien
M. Bruno Laroche	Maire de Chambord
M. Denis Lebel	Maire de Roberval
M. Gabriel Martel	Maire de Saint-André
M. Louis Routhier	Représentant de Saint-Prime
M. Gilles Toulouse	Maire de Sainte-Hedwidge
M. Gilles Veilleux	Représentant de Roberval

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le préfet Bernard Généreux, maire de Saint-Prime.

RESOLUTIONS 2006

Sujet: Programme décennal d'épandage de phytocides – Smurfit-Stone inc.

Attendu que l'entreprise forestière Smurfit-Stone inc. se propose d'appliquer, pour leur franc-alleu situé sur le territoire de la Ville de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy (TNO Lac-Ashuapmushuan), un programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne;

Attendu que conformément aux dispositions du premier alinéa de l'article 31.3 de la Loi sur la qualité de l'environnement, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Monsieur Thomas J. Mulcair, a rendu publique l'étude d'impact produite par l'entreprise forestière Smurfit-Stone inc.;

Attendu que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Monsieur Thomas J. Mulcair, a demandé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement de préparer le dossier pour la consultation publique, tel que prévu aux articles 11 et 12 du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement;

Attendu que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a démarré le processus de consultation publique par la tenue d'une séance d'information, le 16 février dernier à La Tuque, sur le programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne de l'entreprise forestière Smurfit-Stone inc.;


Attendu que toute personne, tout groupe, tout organisme ou toute municipalité qui désire recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique par écrit au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Monsieur Thomas J. Mulcair, au plus tard le 4 mars 2006;

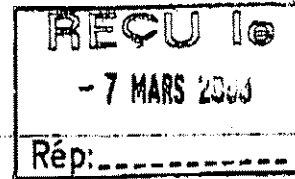
Attendu que la MRC du Domaine-du-Roy a assisté à la séance d'information tenue par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement à La Tuque et considère que les répercussions prévues par le projet du promoteur demandent à être questionnées dans le cadre d'une audience publique;

Par conséquent, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Routhier, appuyé par Monsieur le conseiller Victor Desgagné et résolu à l'unanimité des conseillers que la MRC du Domaine-du-Roy demande au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, Monsieur Thomas J. Mulcair, de tenir une audience publique sur le programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne qu'entend appliquer l'entreprise forestière Smurfit-Stone inc. sur son franco-allou localisé sur le territoire de la Ville de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy (TNO Lac-Ashuapmushuan).

Donné à Roberval ce vingt-septième jour de février de l'an deux mille six.

Copie certifiée conforme


Mario Gagnon
Directeur général adjoint



La Tuque, le 3 Mars 2006

De: Françoise Lathoud

À : Mr Claude Béchard
Ministre du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie Guyart, 30^{ème} étage
675 boulevard René-Lévesque Est
Québec, Qc
G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique sur le programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine du Roy

Monsieur,

Après consultation des documents relatifs au projet d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur des terrains privés de Smurfit-Stone inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine du Roy et après avoir participé à la séance d'information du BAPE le 15 février 2006 à La Tuque, j'ai plusieurs commentaires.

1. Commentaires relatifs à l'Étude d'impact

- 1.1. La description du milieu récepteur ne comprend pas le profil social des groupes autochtones concernés alors que ceux-ci constituent une composante hypersensible de l'environnement.
- 1.2. L'étude d'impact présentée par le promoteur ne comprend pas les impacts socio-culturels indirects sur les individus et le peuple atikamekw touchés par ce projet alors que le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur

l'environnement impose de considérer les impacts indirects (section 3.c.). Le projet implique par exemple de ne pas accéder aux territoires arrosés durant un été alors que c'est durant cette période que les atikamekw fréquentent le plus le territoire. Ce projet aura par exemple des effets indirects sur la transmission des savoirs traditionnels ou sur la santé mentale des occupants traditionnels du territoire.

- 1.3. Le programme d'épandage de phytocide considéré fait partie d'un projet forestier plus vaste qui comprend des activités passées (inondation réservoir Gouin, coupes à blanc ou RCPRS) et à venir (coupe). L'étude d'impact ne prend pas en compte l'accumulation des impacts, biophysiques et socio-culturels, de tous ces projets sur le territoire considéré. Or la Section 3.c du Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement impose de considérer les « ...effets indirects, cumulatifs, différés... » .

2. Commentaires relatifs à la procédure

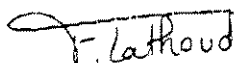
- 2.1. Le Secrétariat aux Affaires Autochtones ne fait pas partie de la liste des entités gouvernementales consultées lors de l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact. Or, d'une part, c'est l'entité gouvernementale responsable de la collaboration avec les Autochtones (selon le Plan d'action québécois sur la diversité biologique) et que d'autre part, les territoires visés par le projet d'épandages de phytocides font l'objet de négociation avec les Atikamekw. Le gouvernement ne semble pas avoir considéré la possibilité que ce projet pourrait nuire aux négociations ou à la mise en place d'une nouvelle entente advenant le cas de l'aboutissement des négociations, le projet d'épandage de phytocide devant s'étaler sur dix ans. Le principe de coopération intergouvernementale énoncé dans le Plan de développement durable du Québec ne semble donc pas avoir été respecté.
- 2.2. L'étude d'impact ne prend pas en compte les savoirs atikamekw liés à ce territoire. Or l'objectif 4.3 du Plan d'action québécois sur la diversité biologique est d'« s'assurer de la pérennité des savoirs traditionnels (inventaire,

transmission, valorisation) ». La directive ministérielle (PR 2) est trop peu explicite quant à ses incitations relatives au développement durable.

2.3. Bien que le Plan d'action québécois sur la diversité biologique prévoit de « Faciliter et coordonner les relations entre les Autochtones et les ministères sectoriels concernés par les projets d'aires protégées, de diversité biologique et de développement durable », aucune procédure particulière ne se semble avoir été prévue pour la consultation des Atikamekw qui, en vertu de leurs droits ancestraux, reconnus par la Constitution canadienne en 1982, et de la jurisprudence des dernières décennies, ont droit à être consultés et accommodés. Le protocole de consultation développé par l'Institut de Développement Durable des Premières Nations du Québec et du Labrador pourrait constituer un très bon guide à cette fin.

Pour toutes ces raisons, je demande la tenue d'une audience publique.

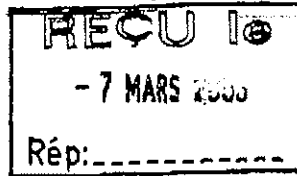
En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ma requête, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sincères salutations.



Françoise Lathoud, Étudiante au Doctorat en Sciences de l'Environnement (UQAM), résidente de La Tuque, conjointe et maman d'atikamekw.



Conseil régional de l'environnement Mauricie



395, rue Barkoff
Trois-Rivières (Québec) G8T 2A5
Téléphone : 819 694-1748 / Télécopieur : 819 694-1748
info@cre-mauricie.com / www.cre-mauricie.com

Trois-Rivières, le 3 mars 2006

Monsieur Claude Béchard
Ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage
Québec (Québec) G1R 5V7.

Objet : Demande d'audience publique dans le cadre du projet de programme décennal d'épandage de phytocides par voie aérienne en milieu forestier sur les terrains privés de Smurfit-Stone inc.

Monsieur Béchard,

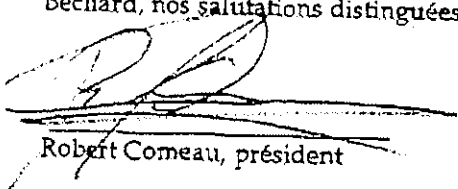
Suite à la rencontre d'information présentée par le Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE), le 15 février dernier à La Tuque concernant le projet en objet, le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) vous demande de tenir une audience publique concernant celui-ci.

La quarantaine de personnes présentes lors de cette rencontre d'information semblaient avoir beaucoup d'inquiétudes et de préoccupations face à ce projet et celles-ci ne semblent pas avoir été apaisées par l'information reçue. De plus, ce projet risque de créer un précédent, et pourrait être repris ailleurs au Québec.

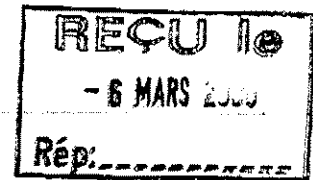
Rappelons, qu'un des mandats du Conseil régional de l'environnement Mauricie est de représenter et de regrouper les organismes environnementaux ainsi que les organismes publics ou privés, les entreprises, les associations et les individus intéressés par la protection de l'environnement et par la promotion du développement durable de la région, auprès de toutes les instances concernées et de la population en général.

C'est dans cette perspective, que nous estimons que les motifs évoqués ci-dessus justifient cette demande. Il y a encore des questions sans réponses et il est du devoir du CRE Mauricie de s'assurer que la population mauricienne ait des réponses à ces questions. Il y a un besoin flagrant d'obtenir de l'information supplémentaire et l'avis d'experts pour ce projet.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à la présente demande, veuillez agréer, Monsieur Béchard, nos salutations distinguées.



Robert Comeau, président



3 mars 2006



Claude Bécharde
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart
675 Bl. René-Levesque Est, 30^e étage
Québec (Qc) G1R 5V7

Objet : Demande d'audience publique
Projet d'arrosage au phytocide terre de Smurfit Stone
Bassin versant de la rivière St-Mauricie

Monsieur le ministre,

Considérant que le projet d'arrosage au phytocide de Smurfit Stone aura des impacts écosystémiques pour le bassin versant de la rivière St-Mauricie.

Considérant que la rencontre publique, tenue sur la question, à Latuque il y a quelques semaines a démontré le besoin de la population d'avoir accès à l'ensemble des données disponibles sur le projet.

Considérant que certains éléments utilisés dans le phytocide ont une demi-vie de plusieurs jours et porte atteinte à la vie de la flore, de la faune et de la santé humaine.

Par la présente nous demandons au ministre de procéder à une audience publique sur l'environnement concernant le dossier cité en rubrique, tel que le lui permet la loi sur la qualité de l'environnement.

Patrick Rasmussen, psychologue communautaire
Mouvement Vert Mauricie inc.
C.P. 5,
St-Mathieu-du-Parc, QC, G0X 1N0
(819) 532-1717
mouvementvert@bcllnet.ca

Lorsque tu bois l'eau, souviens-toi de sa source !



870, avenue De Selaberry, bureau 207 • Québec (Québec) G1R 2T9

Le 3 mars 2006

Monsieur Claude Béchard, Ministre
Ministère du Développement durable,
de l'Environnement et des Parcs
Édifice Marie-Guyart, 30^e étage
675, boulevard René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5V7

Objet : **Demande d'audiences publiques sur le Programme décennal d'arrosage de
phytociques par voie aérienne en milieu forestier sur les terrains privés de Smurfit-
Stone Inc. sur le territoire de La Tuque et de la MRC du Domaine-du-Roy**

Par courriel à claudе.bеchard@mddep.gouv.qc.ca
Par télécopieur au 418 643-4143

Monsieur le Ministre,

Nature Québec / UQCN a pris connaissance du projet de Smurfit-Stone d'avoir recours à l'utilisation de phytocides sur un territoire qui lui appartient. Sans avoir terminé une étude adéquate de l'étude d'impact soumise par le promoteur de ce projet, l'organisme juge qu'au moins deux motifs justifient la poursuite du mandat que votre prédécesseur a donné au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), via la tenue d'audiences publiques sur le projet.

D'une part, ce projet intervient en contre-courant radical avec une approche développée depuis vingt ans au Québec face à la gestion des problèmes que la régénération naturelle et les insectes posent pour la succession et la reconstitution de peuplements forestiers ayant une valeur commerciale et arrivant à maturité dans un temps raisonnable d'un point de vue économique. Les audiences du BAPE en 1982, 1983 et 1984 portant sur ces questions ont démontré à un point tellement clair les raisons justifiant des préoccupations qu'elles ont abouti à l'adoption par vote unanime de la nouvelle *Loi sur les forêts* en 1986.

Par la suite, la rédaction d'une Stratégie de protection des forêts et la tenue par le BAPE d'audiences publiques sur la Stratégie au début des années 1990 ont confirmé la volonté de la province de reconnaître le bien-fondé des débats qui avaient eu lieu depuis dix ans sur la question,

Tél. : (418) 648-2104
Télec. : (418) 648-0991
www.naturequebec.org
conservons@naturequebec.org

et la décision a été prise de favoriser l'abandon d'un recours aux phytocides comme outil de contrôle de la régénération. Les audiences du BAPF en 1997 n'ont fait que confirmer cela, et le gouvernement a établi 2001 comme date limite pour l'utilisation des phytocides dans les forêts publiques de la province.

Une lecture des pages de l'étude d'impact consacrées à ces questions ne permet pas de voir comment Smurfit-Stone fournit une justification pour la remise en question des résultats de ce long processus de débat social. Les pages 31-33 résument le débat, mais il est difficile de voir comment elles suggèrent qu'il est raisonnable de surseoir à ces résultats et à la décision d'abandonner le recours aux phytocides sur les forêts publiques de la province.

On peut bien comprendre que Smurfit-Stone propose cette intervention sur ses propres terres privées. Il reste que l'intervention constituerait un précédent excessivement important, devant le consensus social qui a été atteint à travers une longue série d'audiences publiques et de recherches complémentaires portant sur la question. Si ce n'était que pour cette seule raison, Nature Québec / UQCN est convaincu qu'il faut absolument fournir l'occasion à la population de débattre la proposition, qui équivaut à une levée de « moratoire » sur le recours aux phytocides.

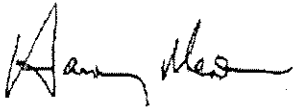
D'autre part, Nature Québec / UQCN n'est pas convaincu que Smurfit-Stone présente de façon adéquate les impacts possibles de son projet sur le plan environnemental et de la biodiversité, questions qui étaient au cœur des débats mentionnés. Les pages portant sur la Stratégie de protection des forêts, selon la lecture que nous sommes capable d'en faire, ne permettent pas de voir comme la compagnie voit les objectifs de protection de la biodiversité comme étant pertinents, le résumé mettant un accent sur les questions sociales et économiques, voire techniques. La question est complexe, Nature Québec / UQCN le reconnaît, mais un questionnement concernant les véritables impacts du projet (et d'autres projets qui pourraient découler de son acceptation comme constituant un précédent) constitue le deuxième élément justifiant cette demande d'audiences publiques.

L'étude d'impact ne présente pas d'une façon objective les impacts sur la biodiversité. À la page 295, l'étude affirme que l'intégrité écologique n'est pas altérée négativement par le programme d'arrosage. Ceci est une minimisation inconsidérée et incorrecte de ces impacts, compte tenu des connaissances scientifiques disponibles. Encore dernièrement, un groupe important de chercheurs du Nouveau-Brunswick soulevait tout le problème de conservation de la biodiversité associée aux plantations gérées de façon intensive comme le propose Smurfit-Stone. Pour les citer :

Les recherches en cours au Nouveau-Brunswick sur les retombées des plantations sur la biodiversité au niveau du peuplement révèlent des pertes de biodiversité potentiellement significatives, du moins pour certains taxons. (Bettes et al. 2005. *Plantations and biodiversity: a comment on the debate in New Brunswick. Forestry Chronicle* 81: 265-269).

Bien que l'étude d'impact identifie certaines mesures d'atténuation de l'impact sur la biodiversité (p.272), ces mesures ne semblent pas retenues dans le projet (page 277). Les principes d'aménagement écosystémique ne sont pas respectés.

Nous espérons pouvoir poursuivre l'examen de ces questions et de plusieurs autres lors d'une audience publique, comme nous vous demandons de mandater le BAPE à faire par la présente lettre. Merci de votre attention à la demande.



Harvey Mead
Président, Nature Québec / UQCN